

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2618

présenté par
Mme Wonner

à l'amendement n° 2411 de M. Eliaou

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.